



N° 8176
Entrée le 21.07.2023
Chambre des Députés
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 24.07.2023

Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 21 juillet 2023

Monsieur le Président,

Par la présente, nous nous permettons de poser une question parlementaire concernant **l'Institut Confucius auprès de l'Université du Luxembourg** à Monsieur le **Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**.

En 2018, il a été créé à l'Université du Luxembourg un Institut Confucius (IC) en coopération avec l'Université Fudan de Shanghai. Le but de cet institut, dont il existe désormais quelque 500 dans environ 140 pays à travers le monde, sont l'apprentissage du mandarin et l'échange culturel.

Les IC, dont celui existant au Luxembourg, sont souvent installés directement auprès d'un campus universitaire et ils sont gérés conjointement par les partenaires locaux et chinois. Selon les dires du directeur de l'IC à l'Université du Luxembourg, ce dernier est financé à part égale par le bureau « Hanban », ainsi que par l'institution d'accueil. Or, dans un article de presse de 2022, il est indiqué que le financement serait majoritairement d'origine chinoise.¹ Quant à la gouvernance, toujours selon les indications du directeur, celle-ci serait assurée par un conseil d'administration comprenant cinq membres, qui pourtant ne sont pas affichés nommément sur le site web de l'Institut, ni figurent dans les derniers rapports annuels de l'Université ou du Conseil de gouvernance de celle-ci. Dans un article de presse récent, il est indiqué que la convention actuelle avec le CI au Luxembourg viendra à échéance en 2026.² De même, l'article contient quelques informations sur la composition du conseil d'administration du CI.

De prime abord, l'échange culturel avec la Chine est un enjeu important et ce d'autant plus pour une université à vocation internationale comme l'Université du Luxembourg. Toujours est-il qu'au cours des dernières années, à l'étranger, il y a eu bon nombre de protestations et parfois de fermetures d'IC installés auprès d'universités et ce tant aux États-Unis que dans des pays européens dont l'Allemagne et la Belgique. En résumé, les accusations portent essentiellement sur les enjeux de restrictions de la liberté académique, de manque de transparence quant au fonctionnement des instituts ainsi que du risque d'une prise d'influence sur les activités ou programmes des universités d'accueil. Or, il est à noter qu'un certain nombre d'expert.e.s ne se prononcent pas pour une fermeture d'office des instituts Confucius, mais plutôt pour la transparence en ce qui concerne leur financement et leur fonctionnement.

¹ L'Essentiel, 18 novembre 2022.

² Zeitung vum Lëtzebuenger Vollek, 19 juillet 2023.

Dans ce contexte, nous voudrions avoir les renseignements suivants de la part de Monsieur le Ministre :

- 1) **Quels sont les éléments essentiels de la convention entre l'Université du Luxembourg et l'Université de Fudan, respectivement le bureau de coordination « Hanban » ? La convention peut-elle être rendue publique ?**
- 2) **Monsieur le Ministre peut-il nous renseigner sur la composition du Conseil d'administration de l'IC et nous fournir une liste des membres ? Concernant la gouvernance, quelles sont les responsabilités respectives du Conseil et du directeur de l'IC ?**
- 3) **Au sujet du financement, Monsieur le Ministre peut-il nous renseigner sur le budget annuel de l'IC ? Quelle est la charge budgétaire respective assumée par les côtés luxembourgeois et chinois ? La gestion financière est-elle entièrement séparée de l'Université ?**
- 4) **Quant au choix des formations et thématiques de l'IC, les textes organiques de l'IC contiennent-ils des dispositions ou restrictions portant sur leur contenu ?**
- 5) **L'IC intervient-il dans ou a-t-il un impact sur les cours, conférences ou autres événements organisés par l'Université du Luxembourg ? Y a-t-il eu des tentatives de prise d'influence depuis la création de l'IC ?**
- 6) **Les étudiant.e.s inscrit.e.s dans une formation officielle à l'Université de Luxembourg, ont-ils/elles la possibilité de faire valider leur participation à des activités de l'IC dans le cadre de cours obligatoires ou facultatifs, notamment en vue d'obtenir des crédits ECTS ?**
- 7) **Existe-t-il un lien entre les programmes et contenus offerts par l'IC et les cours de langue chinoise offerts dans les lycées luxembourgeois ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.



Marc Hansen
Député



Djuna Bernard
Députée